

Cahier des charges pour un accompagnement à la mise en œuvre d'un projet de coopération inter-associatif

dans le cadre d'une expérimentation à la mise en œuvre de coopérations

Appel à projets FDVA - expérimentations 2015

PREAMBULE : CONTEXTE GENERAL DE L'APPEL A PROJET FDVA

La coopération sur les territoires, entre acteurs et avec différents partenaires, est un principe d'action fondamental pour la FEDELIMA (accompagnement des adhérents, appui aux démarches SOLIMA, rencontres territoriales entre acteurs des musiques actuelles,...) ainsi que pour l'UFISC.

En 2014-2015, nous avons pu mener un premier état des lieux concernant l'évolution des formes de coopération des lieux de musiques actuelles, via la réalisation d'une étude. Cette étude a été menée à partir de quatre territoires où étaient engagées différentes démarches de coopération de par leurs impulsions de départ (acteurs des musiques actuelles, partenaires publiques, enjeux économiques, perspective de labellisation SMAC, ...), leurs états d'avancement, ou encore les acteurs et partenaires impliqués, ...

Cette étude a pu être mise en œuvre via le soutien du Ministère de la Ville, Jeunesse et Sports / FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) dans le cadre d'un appel à projet spécifique.

En novembre 2015, le même ministère a lancé un autre appel à projet, à mettre en œuvre sur 2016, cette fois-ci sur l'expérimentation à la coopération, au dialogue inter-associatif, sur deux territoires cibles, le premier relevant de la politique de la ville et le second, pour une plus faible partie, du milieu rural.

La FEDELIMA et l'UFISC ont répondu à cet appel à projet, en choisissant trois territoires d'expérimentation en milieu rural sur lesquels des acteurs des musiques actuelles sont engagés dans des processus de coopération inter-associative et pour certains avec leurs partenaires publiques.

Via cet appel à projet, il s'agit d'accompagner directement des territoires et des acteurs des musiques actuelles à la structuration de leur projet de coopération, par le recours à de l'ingénierie d'accompagnement (chargés de mission, coordinateurs, animateurs ...).

Trois territoires ruraux d'expérimentation ont été choisis :

1. le Nyonsais-Baronnies dans la Drome,
2. le territoire du Couserans en Ariège,
3. et le bassin de vie de Coustellet dans le Sud Vaucluse.

Sur chacun de ces territoires, il s'agit d'accompagner des projets différents de coopérations inter-associatives et / ou de co-construction de politiques culturelles publiques articulés autour de trois adhérents de la FEDELIMA :

- a. La Cigale sur le Nyonsais-Baronnies dans la Drome,
- b. Art'Cade sur le territoire du Couserans en Ariège,
- c. La Gare sur le bassin de vie de Coustellet dans le Sud Vaucluse.

Pour chacun de ces projets de coopération et/ou de co-construction, un cahier des charges d'accompagnement spécifique définira les besoins et les attendus spécifiques aux problématiques de coopération et de dialogues inter-associatif rencontrés par les acteurs.

Cet appel à projet comprend également une phase importante de capitalisation des travaux pour en assurer un transfert et un partage plus large au-delà les trois expériences soutenues et si possible au-delà du secteur des musiques actuelles.

TERRITOIRE DU COUSERANS – DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Mise en œuvre d'une concertation territoriale pour co-construire une politique culturelle publique

A. GENESE DU PROJET

Pour Art'Cade, l'expérience de coopération inter-associative est née sur le territoire du Couserans (Ariège) il y a plus de 10 ans sous l'impulsion d'une dynamique culturelle commune « *des arts traditionnels aux musiques actuelles* ».

L'idée initiale était de faire collaborer des structures culturelles ayant une action culturelle structurante à l'échelle du territoire anciennement « Pays » Couserans. Le propos était également de qualifier les compétences professionnelles et de les articuler. Cette collaboration a donné naissance à un projet partagé nommé « Passatges » réunissant groupes folkloriques, écoles de musiques, municipalité, lieu de création et diffusion, et plus ponctuellement des acteurs spécifiques (Universitaires chercheurs, musiciens professionnels,...). La structuration de cette démarche s'est concrétisée il y a plus de quatre ans avec une volonté d'ouvrir le champ de la construction du projet collectif aux autres acteurs culturels, aux élus et aux acteurs socio-économiques du territoire.

Ainsi, est née l'ADECC (Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans). Cette association - qui mène une saison culturelle co-construite sur le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial

Rural) Couserans - est composée de trois collèges, un collège d'acteurs culturels, un collège d'élus et un collège d'acteurs socio-économiques. Le projet de l'ADECC continue à soutenir fortement le développement du territoire en affirmant une volonté collective de faire vivre un Couserans qui mise sur son dynamisme, sa qualité de vie, son lien social, la mise en valeur de ces ressources, son attractivité. Ce projet répond à une politique culturelle et d'accueil qui continue à s'inscrire comme un des axes forts du développement du territoire.

En articulant les complémentarités de compétences autour d'un projet commun qu'elle pilote, cette démarche contribue à une qualification de l'offre ; chaque acteur partenaire assume une dimension du projet correspondant à sa compétence de base, l'agence enrichit les actions des structures par une proposition artistique qualifiante et une mise en lien territoriale. Cette approche autorise des actions de médiations impliquant une population plus large ainsi qu'une plus grande cohérence de l'offre culturelle.

La dynamique culturelle couserannaise est un liant social pour une approche globale du développement territorial. Les acteurs se positionnent comme contributeurs à une dynamique territoriale collective ; chacun dans le respect de son identité. En acceptant un principe de mutualisation d'une partie de leur activité, chaque acteur accepte de contribuer aux problématiques des autres, d'élargir son champ de compétences. On prévient également un éventuel risque de concurrence au profit d'une mise en complémentarité, d'une coopération.

En parallèle et depuis 2014, Art'CADE a été missionné par le Conseil Départemental de l'Ariège et la DRAC afin d'animer une démarche SOLIMA (Schéma d'orientation des Lieux de Musiques Actuelles) sur le territoire de l'Ariège. A ce titre un champ d'expérimentations s'est ouvert et un nouveau cadre du « faire et réfléchir ensemble » s'est créé.

B. PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET DE CONCERTATION TERRITORIALE

L'objectif global de l'ADDEC est de permettre sur un territoire rural et montagnard, de créer du lien entre les structures de différents champs (collectivités, économiques et culturels) et de participer activement à un projet collectif commun porteur de sens et favorisant la construction et l'image du territoire.

En ce sens, l'Agence assume :

- un rôle **structurant** : la coordination de l'agence permet de structurer une offre culturelle autour de la mise en place d'une saison culturelle itinérante artistiquement ambitieuse.

- un rôle **incitateur** : la coréalisation d'un certain nombre d'action par l'agence est incitative ; elle permet d'impulser des dynamiques opérationnelles relevant des grands objectifs du projet culturel de territoire. Une approche globale qui permet aux acteurs et partenaires (associations, élus, collectivités) un suivi, une appropriation et une valorisation d'une dynamique culturelle.
- un rôle **facilitateur**: le rôle facilitateur est lié à l'action de coordination et de mutualisation puisque l'Agence pilote les projets ; elle est ainsi garante des coproductions et coréalisation ainsi que de la communication.
- un rôle de **mise en confiance** : l'agence permet de créer les conditions d'un dialogue pérenne et permanent dans la réflexion et l'élaboration d'une saison culturelle de territoire, entre élus, acteurs culturels et publics.

Aujourd'hui, les changements territoriaux et politiques – avec l'arrivée notamment d'une nouvelle intercommunalité en 2017 dont le territoire sera l'exact PETR actuel– vont configurer un nouveau cadre de travail.

Dans ce cadre, l'enjeu est de pouvoir co-construire un projet culturel de territoire avec l'ensemble des acteurs culturels, aux élus et aux acteurs économiques souhaitant s'investir dans la vie de leur territoire afin d'assurer une plus grande cohérence entre les initiatives existantes, de permettre un meilleur aménagement culturel du territoire et, plus généralement, de contribuer au développement global de ce dernier. Cette problématique est actuellement traitée en commission « Projet de Territoire » du Petr dans le cadre de la réécriture du projet décennal (2017-2027).

En s'appuyant sur l'expérience menée sur le territoire du Couserans et l'ingénierie qui s'en est dégagée, l'idée serait donc de pouvoir analyser le processus de la démarche qui a mené à la naissance de l'ADDEC afin de pouvoir éventuellement la reproduire sur d'autres territoires, et de poursuivre également la démarche de concertation (SOLIMA) débutée. (Peut-être aller sur un champ plus large que celui des Musiques Actuelles).

C. PRINCIPAUX CONSTATS

L'ADECC - constituée de 3 collèges, membres élus, membres économiques et membres acteurs culturels - fonctionne aujourd'hui par rencontres inter-collèges régulières, groupes de travail spécifiques et Conseil d'administration se réunissant 2 à 3 fois par an au complet pour fixer les grands objectifs communs. La construction des saisons se fait par groupe de travail et thématique.

Il s'agit donc d'un espace de coopération d'une politique culturelle de territoire qui aujourd'hui est confrontée à un temps de recomposition territoriale et politique avec la mise en œuvre, en 2017, d'une nouvelle intercommunalités sur le territoire qui sera sur le même périmètre que celui du PETR. Il est donc très important de pouvoir anticiper et réfléchir au travail à mener sur le PETR. Ainsi, aujourd'hui, les acteurs réunis au sein de l'ADDEC doivent redéfinir les périmètres d'actions du projet de coopération en cohérence avec la nouvelle configuration du territoire. (Cela se fait notamment via la commission culture du Petr). L'enjeu est aujourd'hui donc de capitaliser sur les acquis actuels, en proposant des perspectives de développement sur le territoire (compétence culture, équipement,...)

En parallèle, spécifique aux musiques actuelles, le SOLIMA a très vite montré les freins d'une réflexion « mono-sectoriel » dû au peu de structures Musiques Actuelles du territoire et à ses différents bassins de vie parfois très éloignés. Par ailleurs, la réussite de la démarche a reposé essentiellement sur la coordination menée par Art'Cade.

Pour arriver à poursuivre cette démarche de concertation, il serait intéressant d'en avoir une prise en charge plus collective et de définir un mode d'organisation du groupe de travail. En ce sens, une redéfinition du cadre de travail et une méthodologie de mise en oeuvre devront être posées. Nous pourrions par exemple élargir le groupe à d'autres secteurs que celui des musiques actuelles afin d'avoir des temps collectifs larges et en sous-groupes.

Le modèle de l'ADDEC ayant fait ses preuves, il serait sans doute intéressant de s'appuyer dessus pour construire un espace d'échanges et de construction collective d'un projet culturel en direction d'un territoire.

Ainsi, deux principaux constats peuvent être faits :

1. Une expérience réussie de concertation et de co-construction d'un projet de territoire avec la mise en place de l'ADDEC mais un mouvement de mutation territoriale et politique qui questionne la méthode et les moyens à mettre en place pour préserver un espace de dialogues à l'échelle du PETR, voire sur d'autres territoires et/ou un territoire plus important.
2. Une première phase de SOLIMA qui a permis d'apporter de la distance, de l'interconnaissance entre les acteurs et de créer de la cohésion au sein du groupe sur une base de bienveillance mais des questionnements quant à la continuité de cette démarche qui doit pour cela s'élargir à d'autres acteurs et définir un modèle de gouvernance et de fonctionnement.

D. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACCOMPAGNEMENT

Au regard du temps d'investissement nécessaire à mener ce type de démarche collective, aux difficultés d'auto-animer ce processus et d'avoir le recul nécessaire pour formaliser les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, Art'CADE et l'ADDEC ressentent le besoin d'être accompagnés sur l'ensemble des axes définis précédemment.

Par conséquent, l'accompagnement consiste à des apports en ingénierie pour la définition et la mise en œuvre d'une démarche de concertation entre acteurs intersectoriels et élus en direction d'un ou plusieurs territoire(s) mais également à un soutien stratégique de méthodologie afin de partager cette vision pour l'instant portée par le seul corps des acteurs. Il consiste, par ailleurs, à capitaliser l'expérience de l'ADDEC afin de pouvoir la valoriser. Il doit également permettre d'animer l'ensemble du processus de la démarche de coopération.

Enfin, il permettra de dégager des outils et des perspectives, et fera l'objet d'une restitution synthétique.

E. AXES DE TRAVAIL

Face à ces constats, plusieurs axes de travail doivent pouvoir se mettre en place :

1. **Consolider l'ADDEC** comme espace et endroit de construction d'une politique publique territoriale et **redéfinir son périmètre** d'actions.
2. **Capitaliser l'expérience et le modèle de l'ADDEC** en soulignant son processus de construction et de mise en œuvre (genèse de l'histoire, démarche de coopération des acteurs, gouvernance,...) afin de pouvoir rendre cette démarche transférable à d'autres territoires.
3. Mener une réflexion sur les moyens et outils à mettre en place **pour assurer une continuité à la concertation départementale**, débutée via le SOLIMA, en l'élargissant – par exemple - à d'autres acteurs que ceux des musiques actuelles.
4. Via cette concertation, **définir ce qui relève de la mission de la SMAC Territoriale d'Art'CADE et ce qui doit être co-porté par l'ensemble des acteurs et élus** du territoire. **Repérer**

également **le(s) territoire(s) où une démarche de réflexion et de construction collective** - telle que celle menée par l'ADDEC - **pourrait s'effectuer.**

5. Mettre en place – sur cet(ces) espace(s) un espace de réflexion, de co construction, de structuration et de gouvernance collective pour **répondre collectivement aux besoins de la population en matière culturelle et artistique et pouvoir ainsi garantir l'équilibre culturel territorial.**

F. METHODE PROPOSEE

- **Mise en place d'une mission d'accompagnement, d'animation et de synthèse** qui a pour objectif d'accompagner et d'animer les différentes étapes de travail, de formaliser des outils et méthodes afin d'aider le collectif à la définition et la mise en œuvre de son projet.

- **Appui technique et méthodologique d'un comité de suivi** (via des réunions, la constitution d'une plate-forme web,...), **d'un comité scientifique** (composé de chercheurs et de personnes ressources sur la ruralité) **et d'un accompagnateur de la démarche globale d'expérimentation** afin de replacer cet accompagnement dans la globalité des expérimentations menées.

- **Coordination générale de la FEDELIMA et de l'U-FISC.**

La **FEDELIMA**, fédération nationale de lieux de musiques actuelles, apporte son expertise sur les lieux et les musiques actuelles en général. Elle développe depuis plusieurs années en partenariat avec le Ministère de la culture et le Centre National des Variétés (CNV) une mission permanente d'accompagnement de ses adhérents.

L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures culturelles, réunit 15 organisations professionnelles du spectacle et des arts visuels, réparties sur l'ensemble du territoire qui développent une diversité d'activité (création, diffusion, accompagnement des pratiques...). Elle a pour mission de faire reconnaître et d'accompagner les entreprises artistiques et culturelles, d'initiative privée, à buts non lucratifs. Appuyée sur le Manifeste « Pour une autre économie de l'art et de la culture... », elle défend la place déterminante des arts et de la culture dans la société, fondée sur les principes de diversité artistique et culturelle et des droits des personnes.

G. CALENDRIER DE LA MISSION :

L'expérimentation globale se déroule de février 2016 à janvier 2017.

La mission d'accompagnement de ce territoire aura lieu de mai 2016 à décembre 2016.

H. CONTACTS

Art'Cade : Pierre Gau, Directeur - direction@art-cade.com / 05 61 04 69 27